

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

Lundi, le 4 octobre 2021, se tient à la Place des Fondateurs et à l'heure habituelle, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Paul Pineault.

Sont présents: Mme la conseillère Sylvie Larouche
 M. le conseiller Germain Grenon
 M. le conseiller André Dufour
 M. le conseiller Philippe Dufour
 M. le conseiller Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

241-2021

Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 4 octobre 2021.

1.0 PENSÉE.

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI, 4 OCTOBRE 2021.

3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

3.1 Séance ordinaire du 7 septembre 2021.

3.2 Séance spéciale du 13 septembre 2021.

3.3 Séance spéciale du 20 septembre 2021.

3.4 Séance spéciale du 27 septembre 2021.

4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

4.1 Bell – Servitude – Boitier optique – Secteur alpin.

4.2 États comparatifs – Dépôt.

5.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE :

5.1 Formation – Pompiers – Aide financière.

6.0 TRANSPORT ROUTIER:

6.1 Déneigement – Divers.

7.0 LOISIRS ET CULTURE:

7.1 Camping Oasis – Loi sur les établissements d'hébergement touristique – Représentants.

7.2 Appui – Programme d'aide – Développement Falardeau.

8.0 CORRESPONDANCE.

9.0 AFFAIRES NOUVELLES :

9.1 Abrogation – Résolution 227-2021.

9.2 _____

9.3 _____

10.0 ACCEPTATION DES COMPTES.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 4 octobre 2021, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

242-2021

Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021, soit et est accepté. Adopté à l'unanimité des conseillers(ères).

243-2021

Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 13 septembre 2021.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 13 septembre 2021, soit et est accepté. Adopté à l'unanimité des conseillers(ères).

244-2021

Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 20 septembre 2021.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 20 septembre 2021, soit et est accepté. Adopté à l'unanimité des conseillers(ères).

245-2021

Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 27 septembre 2021.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 27 septembre 2021, soit et est accepté. Adopté à l'unanimité des conseillers(ères).

246-2021

Bell – Servitude – Boitier optique – Secteur alpin.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la signature d'une servitude en faveur de Bell pour la pose d'équipements optiques sur le lot 5 913 581. Adopté à l'unanimité des conseillers(ères).

États comparatifs – Dépôt.

Les deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 du Code municipal ont été remis aux membres du conseil et déposés lors de la présente séance.

247-2021

Formation – Pompiers – Aide financière.

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme pompier 1, 10 pompiers pour le programme sauvetage sur plan d'eau et 2 pompiers pour le programme d'officier non-urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Fjord-du-Saguenay en conformité avec l'article 6 du Programme.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

248-2021

Appel d'offres – Déneigement – Stationnements – Étude des soumissions – 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 5 entrepreneurs pour le déneigement de différents emplacements et stationnements dont notamment ceux-ci-bas :

- Hôtel de ville
- Chalet des loisirs
- Domaine-des-Pins
- Centre sportif
- Maison des jeunes
- Garage municipal
- Station de pompage
- Ressourcerie et étangs
- Conditionnement physique, CPE et Place des Fondateurs
- Lac Benoît
- Eau potable (chemin de Price)
- Puits (eau potable)/Lac Sébastien
- Caserne incendie

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TOTAL
	\$	\$	\$	\$
• Hôtel de ville				
○ JRM excavation	3 000	3 000	3 000	9 000
○ Déneigement				
HP Grenon	6 496	6 496	6 496	19 488
• Chalet des loisirs				
○ JRM excavation	1 500	1 500	1 500	4 500
○ Déneigement				
HP Grenon	2 494	2 494	2 494	7 482
• Domaine-des-Pins				
○ JRM excavation	1 300	1 300	1 300	3 900
○ Déneigement				
HP Grenon	1 839	1 839	1 839	5 517
• Centre sportif				
○ JRM excavation	2 500	2 500	2 500	7 500
○ Déneigement				
HP Grenon	4 495	4 495	4 495	13 485
• Maison des jeunes				
○ JRM excavation	800	800	800	2 400
○ Déneigement				
HP Grenon	1 493	1 493	1 493	4 479
• Garage municipal				
○ JRM excavation	950	950	950	2 850
○ Déneigement				
HP Grenon	1 793	1 793	1 793	5 379
• Station de pompage				
○ JRM excavation	400	400	400	1 200
○ Déneigement				
HP Grenon	423	423	423	1 269
• Ressourcerie et étangs				
○ JRM excavation	4 500	4 500	4 500	13 500
○ Déneigement				
HP Grenon	7 496	7 496	7 496	22 488
• Centre de conditionnement/ CPE/Place des Fondateurs				
○ JRM excavation	4 500	4 500	4 500	13 500
○ Déneigement				
HP Grenon	11 440	11 440	11 440	34 320
• Lac Benoît				
○ JRM excavation	3 000	3 000	3 000	9 000
○ Déneigement				
HP Grenon	4 340	4 340	4 340	13 020
• Eau potable/Ch. Price				
○ JRM excavation	700	700	700	2 100
○ Déneigement				
HP Grenon	2 065	2 065	2 065	6 195
• Puits (eau potable)/Lac Sébastien				
○ JRM excavation	1 100	1 100	1 100	3 300
○ Déneigement				
HP Grenon	1 994	1 994	1 994	5 982
• Caserne incendie				
○ Déneigement				
HP Grenon	2 092	2 092	2 092	6 276
○ JRM excavation	4 500	4 500	4 500	13 500

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions reçues ont été jugées conformes;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité retienne la proposition des plus bas soumissionnaires conformes, soit :

	<u>2021-2022</u>	<u>2022-2023</u>	<u>2023-2024</u>	<u>TOTAL</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
JRM excavation				
○ Hôtel de ville	3 000	3 000	3 000	9 000
○ Chalet des loisirs	1 500	1 500	1 500	4 500
○ Domaine-des-Pins	1 300	1 300	1 300	3 900
○ Centre sportif	2 500	2 500	2 500	7 500
○ Maison des jeunes	800	800	800	2 400
○ Garage municipal	950	950	950	2 850
○ Station de pompage	400	400	400	1 200
○ Ressourcerie et étangs	4 500	4 500	4 500	13 500
○ Centre de conditionnement/CPE/ Place des Fondateurs	4 500	4 500	4 500	13 500
○ Lac Benoît	3 000	3 000	3 000	9 000
○ Eau potable/Ch. Price	700	700	700	2 100
○ Puits (eau potable)/Lac Sébastien	1 100	1 100	1 100	3 300
				<u>72 750</u>
Déneigement HP Grenon				
○ Caserne incendie	2 092	2 092	2 092	<u>6 276</u>
				6 276

M. le conseiller Germain Grenon n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

249-2021

Déneigement 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 – Bornes-fontaines – Trottoirs et traverses - Secteur urbain - Étude des soumissions.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 5 entrepreneurs pour le déneigement des bornes-fontaines et des trottoirs et traverses dans le secteur urbain ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

	<u>2021-2022</u>	<u>2022-2023</u>	<u>2023-2024</u>	<u>TOTAL</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
• Bornes-fontaines				
○ JRM excavation	7 000	7 000	7 000	21 000
○ Déneigement HP Grenon	7 995	7 995	7 995	23 985
• Trottoirs et traverses				
○ JRM excavation	13 000	13 000	13 000	39 000
○ Déneigement HP Grenon	17 985	17 985	18 495	54 465

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été jugées conformes.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité retienne les propositions des plus bas soumissionnaires conformes, soit :

	<u>2021-2022</u>	<u>2022-2023</u>	<u>2023-2024</u>	<u>TOTAL</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
JRM excavation				
○ Bornes-fontaines	7 000	7 000	7 000	<u>21 000</u> 21 000
○ Trottoirs et traverses	13 000	13 000	13 000	<u>39 000</u> 39 000

M. le conseiller Germain Grenon n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

250-2021

Déneigement 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 – Secteur pêche blanche - Étude des soumissions.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 5 entrepreneurs pour le déneigement du secteur de la pêche blanche ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

	<u>2021-2023</u>	<u>2022-2023</u>	<u>2023-2024</u>	<u>TOTAL</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
• Pêche blanche				
○ 9190-0738				
○ Québec inc. (SST)	15 872,76	16 348,93	16 839,39	49 061,08
○ JRM excavation	18 360,00	18 360,00	18 360,00	55 080,00
○ Déneigement				
○ HP Grenon	18 495,00	18 495,00	18 495,00	55 485,00

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été jugées conformes.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité retienne les propositions des plus bas soumissionnaires conformes, soit :

	<u>2021-2022</u>	<u>2022-2023</u>	<u>2023-2024</u>	<u>TOTAL</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
9190-0738 Québec inc. (SST)				
○ Pêche blanche	15 872,76	16 348,93	16 839,39	<u>49 061,08</u> 49 061,08

M. le conseiller Germain Grenon n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

251-2021

Déneigement 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 – Prise d'eau – Bornes-fontaines et stationnement usine - Secteur alpin - Étude des soumissions.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 5 entrepreneurs pour le déneigement du secteur de la pêche blanche ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

<u>2021-2024</u>	<u>2022-2023</u>	<u>2023-2024</u>	<u>TOTAL</u>
\$	\$	\$	\$

- Prise d'eau – Bornes-fontaines et stationnement usine
 - Les entreprises
 - A.P.V.A. 9 300,00 9 300,00 9 300,00 27 900,00
 - Valineige S.A. 10 500,00 10 815,00 11 140,00 32 455,00

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été jugées conformes.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité retienne les propositions des plus bas soumissionnaires conformes, soit :

<u>2021-2022</u>	<u>2022-2023</u>	<u>2023-2024</u>	<u>TOTAL</u>
\$	\$	\$	\$

Les entreprises A.P.V.A.

- Prise d'eau – Bornes-fontaines et stationnement usine 9 300,00 9 300,00 9 300,00 27 900,00
27 900,00

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

252-2021

Camping Oasis – Loi sur les établissements d'hébergement touristique – Représentants.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que Mme Lynda Émond, régisseuse en loisirs, soit et est autorisée à demander et à signer, pour et au nom de la Municipalité, la demande d'attestation de classification requise par la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* pour le *Camping Oasis* appartenant à la Municipalité de St-David-de-Falardeau. Adopté à l'unanimité des conseillers(ères).

253-2021

Appui -Programme d'aide – Développement Falardeau.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que Municipalité de Saint-David-de-Falardeau appuie la demande d'aide financière de Développement Falardeau dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

254-2021

Fondation Lynda Gauthier – Aide financière.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse à la Fondation Lynda Gauthier une contribution financière de 500 \$ pour aider cet organisme à continuer son travail auprès des jeunes malades en 2021. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

255-2021

MRC Brome-Missisquoi – MRC du Fjord-du-Saguenay - Transmission par courrier électronique des avis aux élus prévus aux lois municipales – Appui.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau appuie les MRC Brome-Missisquoi et du Fjord-du-Saguenay dans leur demande relative à la transmission par courrier électronique des avis aux élus prévus aux lois municipales et que dorénavant le courrier électronique remplace la formalité de la poste recommandée. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

256-2021

Abrogation – résolution 227-2021.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la résolution 227-2021 relativement à la location du local du 122, boulevard St-David, soit et est abrogée. Adopté à l'unanimité des conseillers(ères).

257-2021

Acceptation des comptes – Au 4 octobre 2021.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à en faire le paiement.

40256 -	Barbot Lionel	430,00	\$
40257 -	Dépanneur St-David enr.	893,43	
40258 -	Hydro Québec	76,50	
40259 -	Paul, Marcel	220,00	

40260 -	Vidéotron S.E.N.C.	497,11
40261 -	Bell mobilité inc.	493,72
40262 -	Dépanneur St-David enr.	370,81
40263 -	Hydro Québec	1 729,78
40264 -	Maison de soins palliatifs du Saguenay	100,00
40265 -	Vidéotron S.E.N.C.	141,10
40266 -	Dépanneur St-David enr.	777,89
40267 -	Hydro Québec	7 640,75
40268 -	JRM Excavation	6 571,88
40269 -	Ministre des finances	397 608,00
40270 -	Valineige ca	2 000,00
40271 -	Bell Canada	64,39
40272 -	Dépanneur St-David enr.	570,02
40273 -	Vidéotron S.E.N.C.	215,52
40274 -	9190-0738 Québec inc.	15 142,57
40275 -	Archambault	431,76
40276 -	Association des propriétaires du village alpin	4 130,00
40277 -	Barbot Lionel	300,00
40278 -	Batterie Spécialité	57,49
40279 -	Blackburn et Blackburn	1 109,07
40280 -	Boivin et Gauvin	1 705,47
40281 -	Caouette informatique inc.	4 560,73
40282 -	Capital gestion financière	31,80
40283 -	C.R.S.B.P. Saguenay-Lac-St-Jean	19,50
40284 -	Annulé	0,00
40285 -	Annulé	0,00
40286 -	Centre du Bricoleur	1 803,08
40287 -	Chevaliers de Colomb	750,00
40288 -	Conseiller forestier Roy inc.	5 691,26
40289 -	Coopérative national de l'information indépendante	2 191,71
40290 -	Déneigement HP Grenon	4 614,81
40291 -	Développement Falardeau	5 000,00
40292 -	Devicom	101,18
40293 -	Duchesne Gaston, Entrepreneur	776,09
40294 -	Dumont-Poirier Catherine	149,41
40295 -	Encreco inc.	193,05
40296 -	Englobe Corp.	5 748,23
40297 -	Enviromax inc	1 678,64
40298 -	Excavation Claude Larouche inc	1 698,18
40299 -	Ferme Léothé inc.	17 211,76
40300 -	Ferme A.B.& G Blackburn inc.	11 241,68
40301 -	Fond d'informatique sur le territoire	90,00
40302 -	Fournitures de bureau M.S.	725,18
40303 -	Gaudreault, Saucier, Simard, Avocats	586,37
40304 -	Gazon Savard inc.	7 502,12
40305 -	Hydro Québec	6 096,96
40306 -	Info page inc.	102,33
40307 -	Jean-Yves Bouchard, urbaniste	4 342,24
40308 -	Lachance asphalte	37 166,82
40309 -	Lam-é St-Pierre	3 793,03
40310 -	L'Arsenal	7 629,17
40311 -	Ministre du revenu du Québec	21 659,65
40312 -	Motion Canada	674,82
40313 -	M.R.C. du Fjord-du Saguenay	39 845,33
40314 -	Municipalité de St-Honoré	52,00
40315 -	Nutrinor	127,56
40316 -	Nutrite belle pelouse	1 293,47
40317 -	Orizon mobile	1 186,20
40318 -	PIC Construction co. ltée	3 984,83
40319 -	Plomberie Latulippe	953,96

40320 -	Pompaction inc.	499,86
40321 -	Produit B.C.M. Itée	242,16
40322 -	Les produits B.C.C inc	10 388,57
40323 -	Produits sanitaires Lépine	1 249,61
40324 -	Raymond Munger (1983) inc.	1 488,93
40325 -	Receveur général du Canada	8 096,86
40326 -	Régie des matières résiduelles	464,89
40327 -	Robert Boileau inc.	225,35
40328 -	Sanidro inc.	20 425,75
40329 -	Sedac environnement	5 662,52
40330 -	Serrurier Y.C. Fillion inc.	23,97
40331 -	Services Matrec	10 224,28
40332 -	Service d'éclairage R.M.	8 090,88
40333 -	Servitrol (1994) enr.	1 082,66
40334 -	Société canadienne des postes	1 114,13
40335 -	S.P.I. Sécurité inc.	904,86
40336 -	Station-service Mercier et frères inc.	400,30
40337 -	Transporteurs en vrac de Chicoutimi	1 428,14
40338 -	Transports adaptés Saguenay Nord	6 036,46
40339 -	Tremblay Denis	320,00
40340 -	Uniréso télécom inc.	270,30
40341 -	Usinage Z.M.M. inc	643,85
40342 -	Vincent Rivest pharmacien inc.	249,66
40343 -	WSP Canada inc	1 559,06
40344 -	Brassard Conrad	256,91
40345 -	Lévesque Claudette	282,91
40346 -	9264-6975 Québec inc.	5 000,00
40347 -	Dépanneur St-David enr.	974,90
40348 -	Émond Lynda	40,08
40349 -	Hudon Daniel	234,43
40350 -	Hydro Québec	6 450,68
40351 -	Maison de soins palliatifs du Saguenay	100,00

M. le conseiller Germain Grenon n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier et directeur générale, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrite sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (20 h 38).

Je, Paul Pineault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. PAUL PINEAULT
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**